

*Mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage en 2011
Appel à contributions*

En mai 2011, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne ont publié la cinquième série de rapports de suivi, sur la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage (PEV) en 2010. En établissant ces rapports, le Service européen d'action extérieure (SEAE) et les services de la Commission ont fait usage des contributions reçues de la société civile dans leurs différents domaines de spécialisation.

Le SEAE et les services de la Commission commencent maintenant la préparation de la sixième série de rapports de suivi, qui couvrira la mise en œuvre de la politique durant 2011, ensemble de rapports qui sera adopté au printemps 2012. Ils seront adressés au Conseil, au Parlement européen et aussi présentés aux partenaires de la PEV concernés. Ils seront également mis à la disposition du public. Ils concerneront tous les pays partenaires de la PEV avec lesquels un plan d'action de la PEV est convenu, à savoir, dans l'ordre alphabétique : Arménie, Azerbaïdjan, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Moldavie, Maroc, le Territoire palestinien occupé, Tunisie et Ukraine. (http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm#2)

L'objectif de cet « ensemble PEV » est de faire rapport des progrès réalisés par les partenaires de la PEV dans **la mise en œuvre en 2011 des engagements pris dans leurs plans respectifs d'action**, convenus entre l'UE et lesdits pays. Les rapports ne sont pas des rapports généraux sur les réalités politiques et économiques du pays. Leur champ d'application est limité à la mise en œuvre des plans d'action. Les rapports précédents se trouvent sur http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm#3

Afin d'assurer une transparence et une objectivité maximales des rapports, les services de la Commission souhaitent consulter un éventail de sources d'information le plus large possible. Dans cette perspective, tout intéressé, y inclus les organisations non gouvernementales et d'autres organisations intéressées, actives dans les domaines couverts par les plans d'action PEV, **est invité à transmettre ses contributions** (informations, rapports ou évaluations), conformément à ce qui suit :

- indiquer clairement, dans l'intitulé du message, le pays concerné ;
- être bref et concis ;
- toujours indiquer la source des données (veuillez toutefois noter **qu'aucune source ne sera citée** dans les rapports de suivi finaux); et
- envoyer vos informations à ENP-2012-Progress-Reports@eeas.europa.eu avant le **1er décembre 2011**.

Les rapports d'activité sont de nature synthétique et donc, toutes les informations reçues ne peuvent faire partie du rapport final. Les rapports ne font pas non plus référence aux cas individuels, que ceux-ci soient indicatifs des développements positifs ou négatifs. Néanmoins, toutes les contributions sont toujours appréciées pour l'aperçu général.

Merci d'avance pour toute contribution.